

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle La Scala – complexe Arlekin à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaients présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAINÉ	M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES, M. Albert SELOSSE
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Dominique PIRMET qui a donné procuration à Marielle Jeanneau
CLISSON	M. Yves MIGNOTTE qui a donné procuration à Marion Bernard
HAUTE-GOULAINÉ	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE qui a donné procuration à Philippe Formentel
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD qui a donné procuration à Sylvaine Albert
VIEILLEVIGNE	Mme Sophie PACE qui a donné procuration à Alain Boucher

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
-------------------------------	-----------------------------

Nombre de membres :

☞	En exercice	: 50
☞	Présents	: 42
☞	Représentés	: 7
☞	Votants	: 49

M. Jean-Guy CORNU, Président, ouvre la séance et procède à l'appel. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président aborde l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire désigne M. Xavier BONNET pour être secrétaire de cette séance.

L'Assemblée approuve les procès-verbaux des conseils communautaires suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020, à la majorité de 47 voix pour et 2 abstentions
- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020, à la majorité de 47 voix pour et 2 abstentions
- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021, à la majorité de 48 voix pour et 1 abstention
- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2021, à la majorité de 48 voix pour et 1 abstention

Concernant la séance du Conseil communautaire du 25 mai 2021, contrairement à ce qui est indiqué dans le procès-verbal, il est relevé que Mme Séverine JOLY-PIVETEAU et M. Bernard HERVOUET, élus de la commune de La Planche, étaient bien présents à cette séance. Il est donc constaté une erreur matérielle sur le procès-verbal et les délibérations prises lors de la séance du 25 mai 2021, portant sur le nombre de présents et votants. Il convient donc de procéder à la rectification en ce sens du procès-verbal et de l'ensemble des délibérations prises lors de cette séance.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

OBJET – Approbation de l'avenant n°4 au contrat de concession d'aménagement de zones d'aménagement concerté avec la LAD-SELA – prorogation du contrat période 2021-2023 : modification de la délibération communautaire n°15.12.2021-06

Rapporteur : M. Xavier BONNET, Vice-Président délégué à l'Attractivité économique

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil communautaire, en séance du 15 décembre 2020, a approuvé l'avenant n°4 au contrat de concession d'aménagement de zones d'aménagement concerté avec la LAD-SELA, portant sur la prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2023 pour la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation du site de Tabari à Clisson.

Il est proposé à l'Assemblée de modifier cette délibération n°15.12.2020-06 prise en séance du 15 décembre 2020, portant uniquement sur :

- Le montant de la valeur des biens fonciers cédés par la SELA à CSMA à l'occasion du transfert des deux ZAC de Beausoleil à Vieillevigne et de Toutes Joies à Gétigné ;
- Le montant du reste à charge actualisé du bilan de clôture de ces deux opérations.

Le Conseil Communautaire du 15 décembre dernier a délibéré sur une valeur de transfert de biens fonciers des deux ZAC représentant 85 231 m² et estimés à 1 774 300 €.

Depuis cette date, la SELA a réalisé en son nom une vente (terrain pour l'entreprise LHOMMEAU sur la ZAC de Beausoleil), des bornages complets ont précisé les surfaces cessibles exactes à transférer à CSMA.

Il en résulte que désormais les biens fonciers définitifs à transférer sont d'une capacité totale de 85 327 m² et sont estimés à la valeur de 1 674 988 € (terrains viabilisés et non viabilisés).

Par voie de conséquence, le nouveau bilan de clôture des deux opérations, sur la base du tableau de synthèse ci-dessous, se traduit par un reste à charge pour Clisson Sèvre et Maine Agglo de + 167 012 € (au lieu de + 67 700 € dans la délibération du 15 décembre 2020).

Bilan de clôture pour la collectivité

Dépenses ou assimilés	
Acquisition solde foncier cessible	1 674 988 €
Total Dépenses ou assimilés	1 674 988 €

Recettes ou assimilés	
Avoir participation	400 000 €
Total Recettes ou assimilés	400 000 €

Solde	-1 274 988 €
--------------	---------------------

Récupération Avance de trésorerie	1 442 000 €
-----------------------------------	-------------

Solde final	167 012 €
--------------------	------------------

Non inclus TVA

DELIBERATION

VU la délibération du 16 mai 2006 approuvant le contrat de concession d'aménagement à intervenir avec la SELA pour l'aménagement des cinq ZAC à vocation économique prévues sur les communes de Clisson, Gétigné, La Planche, Saint-Hilaire-de-Clisson et Vieillevigne,

VU la délibération communautaire du 15 octobre 2013 approuvant l'avenant n°1 au contrat de concession d'aménagement de zones d'aménagement concerté avec la SELA, portant retrait des sites d'activités de Petit Gast à La Planche et La Garnerie à Saint-Hilaire-de-Clisson,

VU la délibération communautaire du 29 mars 2016 approuvant l'avenant n°2 au contrat de concession d'aménagement de zones d'aménagement concerté avec la LAD-SELA, portant sur la prolongation du contrat de 18 mois,

VU la délibération communautaire du 7 novembre 2017 approuvant l'avenant n°3 au contrat de concession d'aménagement de zones d'aménagement concerté avec la LAD-SELA, portant sur la prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2020,

VU la délibération communautaire du 15 décembre 2020 approuvant l'avenant n°4 au contrat de concession d'aménagement de zones d'aménagement concerné avec la LAD-SELA, portant sur la prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2023 pour la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation du site de Tabari à Clisson,

VU l'avis de France Domaine en date du 12 mai 2021 pour l'adresse du bien « ZAC de Beausoleil à Vieillevigne »,

VU l'avis de France Domaine en date du 19 mai 2021 pour l'adresse du bien « ZAC de Toutes Joies à Gétigné »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 49	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes notariés et autres pièces administratives nécessaires au transfert effectif de la maîtrise d'ouvrage des ZAC de Beausoleil à Vieillevigne et de Toutes Joies à Gétigné de LAD-Société d'Équipement de Loire-Atlantique (SELA) à Clisson Sèvre Maine Agglomération.

Rapporteur : M. Alain BLAISE, vice-Président délégué aux Transports et aux Mobilités

EXPOSE DES MOTIFS

Initié en 2017 et poursuivi jusqu'en 2019, le Schéma Vélo de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été élaboré en concertation avec l'ensemble des communes, avec pour objectif de mettre en évidence les itinéraires cyclables à développer sur le territoire communautaire, en cohérence avec la stratégie cyclable des intercommunalités voisines (Nantes Métropole, Grand Lieu, Sèvre et Loire, et Terres de Montaigu).

L'enjeu principal du Schéma Vélo de Clisson Sèvre et Maine Agglo est de permettre une valorisation d'itinéraires cyclables, qui sont pour la plupart existants, et ainsi conforter l'usage du vélo qui répond à une attente forte de la population pour ses trajets quotidiens et de loisirs, dans un contexte globalement favorable (pôles de centralité attractifs, potentiel touristique fort).

Le Schéma Vélo communautaire a déterminé près de 404 km de tronçons cyclables sur les 16 communes répartis de la façon suivante :

- 222 km d'itinéraires communautaires structurants, permettant les grandes liaisons intercommunales vers les pôles de centralité ;
- 106 km d'itinéraires communautaires non structurants, permettant les liaisons intercommunales moins directes (et plus touristiques) ;
- 76 km d'itinéraires communaux.

Conformément à la prise de compétence facultative du 18 décembre 2018, la prise en charge financière des travaux à réaliser est répartie entre la Communauté d'agglomération et les communes en fonction du statut de chaque tronçon, et de la façon suivante :

- Itinéraires communautaires structurants : prise en charge à 100 % par la Communauté d'agglomération pour les 222 km définis comme tels ;
- Itinéraires communautaires non structurants : prise en charge à 50 % / 50 % entre la Communauté d'agglomération et les communes, pour les 106 km définis comme tels ;
- Itinéraires communaux : prise en charge à 100 % par les communes, pour les 76 km définis comme tels.

L'étude de programmation lancée en 2019 sur les itinéraires communautaires a permis de déterminer, en concertation avec les communes, tronçon par tronçon, les choix techniques d'aménagement et les dispositifs retenus, ainsi que les coûts d'aménagement correspondants sur la base d'un référentiel « coût travaux ».

De ce travail a découlé une priorisation technique et financière des aménagements pour la Communauté d'agglomération, sur la période 2021-2023, en fonction notamment des programmes de travaux engagés sur les prochaines années par les communes ainsi que de l'intérêt structurant des liaisons vers les pôles de centralité.

Au vu des enjeux financiers pour la Communauté d'agglomération et de l'évolutivité des projets communaux, il est proposé de ne pas figer une programmation spécifique, mais d'acter un principe budgétaire d'engagement de la collectivité pour la période 2021-2024 sur la base des programmes communaux :

	TOTAL Etude de programmation	2021	2022	2023	2024
Nombre de km à réaliser	339 km	Environ 14 km Soit 4 %	Environ 14 km Soit 4,1 %	Environ 9,5 km Soit 2,8 %	Environ 16 km Soit 4,8 %
Coût € pour CSMA	5 387 171 €	Environ 640 K€ Soit 11,9 %	Environ 1 M€ Soit 19 %	Environ 695 K€ Soit 12,9 %	Environ 970 K€ Soit 18 %
Subventions attendues		Minimum 132 K€ Soit 20,6 %	Minimum 287 K€ Soit 27,5 %	Minimum 227 K€ Soit 33,7 %	

La répartition de la maîtrise d'ouvrage sera déterminée en fonction des projets communaux et après échanges entre les communes et les services communautaires.

Au regard de cette programmation technique et financière, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la priorisation 2021-2024 en prenant en compte les enjeux budgétaires de la Communauté d'agglomération.

Mme Hélène BRAULT se dit étonnée du nombre de kilomètres programmés de 2021 à 2024 alors que le nombre total de kilomètres inscrit au schéma vélo est très important. A raison de 53.5 km sur 4 ans, elle s'interroge sur le temps qu'il sera nécessaire pour réaliser l'ensemble du schéma vélo (339 km)

M. Alain BLAISE reconnaît que tout ne sera pas fait en 4 ans mais les travaux programmés sur ces 4 ans sont les travaux les plus importants.

M. Jean-Guy CORNU complète en précisant que rapporté au kilomètre, les 53 km inscrits sur cette première phase représentent le plus gros volume financier du schéma.

M. Benoît COUTEAU demande si tout est figé pour les communes ou elles peuvent encore faire évoluer les choses en fonction de leur propre schéma vélo qu'elles sont en train de voter.

M. Alain BLAISE explique que les lignes peuvent bouger. Il est nécessaire que chaque commune pense schéma vélo lorsqu'elle réalise des travaux de voirie.

M. Jérôme LETOURNEAU demande qui sera en charge de l'entretien.

M. Alain BLAISE lui répond qu'il s'agit du gestionnaire de la voie, à savoir majoritairement les communes.

M. Jean-Guy CORNU relève que dans le cadre du projet de territoire, il est apparu que le fait de disposer de liaisons douces sur notre territoire était le sujet n°1. La communauté d'agglomération avait donc anticipé ces besoins. Afin d'assurer une bonne interconnexion des pistes communales et intercommunales, nous devons marcher main dans la main. Sur la commune d'Aigrefeuille, les liaisons créées sont très appréciées et très utilisées par les habitants.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5,

VU l'article 2.2 « En matière d'aménagement de l'espace communautaire » des statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU les délibérations communautaires du 7 novembre 2017 et du 28 mai 2019 approuvant le schéma vélo de la Vallée de Clisson et le Schéma Vélo de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération communautaire du 18 décembre 2018 approuvant l'harmonisation de la compétence en matière de liaisons douces, en étendant l'exercice de cette compétence à l'ensemble du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU l'avis de la Commission Transports - Mobilités des 20 janvier et 21 avril 2021,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni les 11 mai et 8 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 49	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le principe budgétaire d'engagement de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour la période 2021-2024 pour la réalisation d'aménagements du Schéma Vélo communautaire, comme suit :

	TOTAL Etude de programmation	2021	2022	2023	2024
Nombre de km à réaliser	339 km	Environ 14 km Soit 4 %	Environ 14 km Soit 4,1 %	Environ 9,5 km Soit 2,8 %	Environ 16 km Soit 4,8 %
Coût € pour CSMA	5 387 171 €	Environ 640 K€ Soit 11,9 %	Environ 1 M€ Soit 19 %	Environ 695 K€ Soit 12,9 %	Environ 970 K€ Soit 18 %
Subventions attendues		Minimum 132 K€ Soit 20,6 %	Minimum 287 K€ Soit 27,5 %	Minimum 227 K€ Soit 33,7 %	

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat, l'Europe, la Région et le Département pour la réalisation des aménagements de la programmation 2021-2023 du Schéma Vélo de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer les consultations pour la réalisation du Schéma Vélo de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous actes afférents à la présente délibération.

TRANSPORTS ET MOBILITES

OBJET – Schéma Vélo – Attribution de fonds de concours pour le cofinancement d'itinéraires communautaires non structurants inscrits au Schéma Vélo communautaire

Rapporteur : M. Alain BLAISE – Vice-Président délégué aux transports et mobilités

EXPOSE DES MOTIFS

Le Schéma Vélo communautaire a pour enjeu principal de permettre une valorisation d'itinéraires cyclables et ainsi conforter l'usage du vélo qui répond à une attente forte de la population pour ses trajets quotidiens et de loisirs, dans un contexte globalement favorable (pôles de centralité attractifs, potentiel touristique fort).

Les modalités d'intervention de la Communauté d'agglomération ont été définies par délibération du 28 mai 2019, en fonction du statut des itinéraires communautaires, qu'ils soient structurants ou non structurants. Un règlement de fonds de concours versés aux communes pour la réalisation d'itinéraires communautaires non structurants du Schéma Vélo a été approuvé.

Pour rappel, les itinéraires communautaires non structurants sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes, avec une participation financière de Clisson Sèvre et Maine Agglo à hauteur de 50 % des dépenses correspondant au besoin identifié au sein du Schéma Vélo (toute subvention déduite, hors acquisitions foncières).

Les communes de Gétigné et Maisdon-sur-Sèvre ont chacune présenté un dossier à la Communauté d'agglomération pour l'attribution d'un fonds de concours, concernant des itinéraires communautaires (fonctionnel) non structurants inscrit au Schéma Vélo de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

- **Commune de Gétigné**

- Objet : Aménagement d'une voie cyclable (350 ml) le long de la RD 149, entre les giratoires du Fief du Parc et de la Foulandière
- Nature des dépenses réalisées : terrassement, nivellement des terrains, revêtement d'une liaison cyclable, signalisation, plantations.
- Calendrier prévisionnel : consultation mai-juin 2021, travaux septembre-octobre 2021
- Le plan de financement prévisionnel de l'opération et le montant de fonds de concours demandé sont les suivants :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant (HT)	Intitulé	Montant
Relevé topographique	650,00 €	DETR 2021	37 443,00 €
Maîtrise d'œuvre	5 950,00 €	Fonds de concours schéma vélo	34 768,50 €
Travaux	100 380,00 €	Autofinancement (32,5 %)	34 768,50 €
TOTAL	106 980,00 €	TOTAL	106 980,00 €

En cas d'évolution de l'enveloppe de dépenses liées aux aménagements cyclables de cette opération, et sur la base d'un bilan financier, le montant du fonds de concours sera modifié à hauteur de 50% des dépenses engagées.

- **Commune de Maisdon-sur-Sèvre**

- Objet : Création d'une piste cyclable unidirectionnelle (dans les deux sens de circulation) dans le cadre d'une opération de travaux de sécurisation et d'aménagement de la Rue des Garennes
- Nature des dépenses réalisées : création de bande cyclable en rive de chaussée matérialisée par un revêtement de couleur différente et sécurisée par des bordures et une bande plantée, signalisation horizontale et verticale
- Calendrier prévisionnel : travaux avril à août 2021
- Le plan de financement prévisionnel de l'opération et le montant de fonds de concours demandé sont les suivants :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant (HT)	Intitulé	Montant
Maîtrise d'œuvre	1 244,25 €	Fonds de concours schéma vélo	15 093,45 €
Terrassement	1 852,00 €	Autofinancement (50 %)	15 093,45 €
Piste cyclable (enrobé)	11 840,90 €		
Bordure	8 910,00 €		
Signalisation H&V	6 339,75 €		
TOTAL	30 186,90 €	TOTAL	30 186,90 €

En cas d'évolution de l'enveloppe de dépenses liées aux aménagements cyclables de cette opération, et sur la base d'un bilan financier, le montant du fonds de concours sera modifié à hauteur de 50% des dépenses engagées.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5,

VU la délibération communautaire du 7 novembre 2017 approuvant le schéma vélo de la Vallée de Clisson,

VU la délibération communautaire du 18 décembre 2018 approuvant l'harmonisation de la compétence en matière de liaisons douces, en étendant l'exercice de cette compétence à l'ensemble du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération communautaire du 28 mai 2019 approuvant le Schéma Vélo de Sèvre Maine et Goulaine,

VU la délibération communautaire du 28 mai 2019 approuvant le règlement de fonds de concours versés aux communes pour les itinéraires communautaires non structurants inscrits au Schéma Vélo de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 16 juin 2021,

CONSIDERANT la demande d'attribution d'un fonds de concours pour le cofinancement d'un itinéraire communautaire non structurant inscrit au Schéma Vélo communautaire », sollicitée par la Commune de Gétigné,

CONSIDERANT la demande d'attribution d'un fonds de concours pour le cofinancement d'un itinéraire communautaire non structurant inscrit au Schéma Vélo communautaire », sollicitée par la Commune de Maisdon-sur-Sèvre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 49	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

ATTRIBUE un fonds de concours à la Commune de Gétigné, dans la limite de 50% de la dépense engagée HT correspondant au besoin identifié au sein du Schéma Vélo, soit un montant prévisionnel de 34 768,50 €.

ATTRIBUE un fonds de concours à la Commune de Maisdon-sur-Sèvre, dans la limite de 50% de la dépense engagée HT correspondant au besoin identifié au sein du Schéma Vélo, soit un montant prévisionnel de 15 093,45 €.

Rapporteur : M. Fabrice CUCHOT – Vice-président délégué à l'Habitat - Urbanisme

EXPOSE DES MOTIFS

En raison de son rattachement par l'INSEE à l'unité urbaine de Nantes, la commune de Haute-Goulaine est concernée depuis 2001 par les dispositions de l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000.

Le développement du logement social est un enjeu majeur pour la commune de Haute-Goulaine. Disposant au 1^{er} janvier 2020 d'un taux de 10,05% de logements sociaux, l'application de la loi SRU impose à la commune un objectif de 25% de logements sociaux.

La commune est actuellement soumise à d'importantes contraintes dans la mise en œuvre du dispositif SRU :

- Coût élevé du foncier : du fait de sa proximité de l'agglomération nantaise, une forte pression foncière est constatée (les prix moyens se situent autour de 300 euros/m²).
- Part du phénomène de division parcellaire dans la production de logements : en moyenne, 50% des permis de construire délivrés sur le territoire de la commune de Haute-Goulaine sont issus de divisions parcellaires.
- Disponibilité foncière : le territoire de la commune est très contraint (présence de vignes, d'une zone Natura 2000, d'espaces boisés classés, de monuments classés et inscrits notamment) ; seuls 13,5% du territoire communal est constructible (soit environ 277 hectares).
- Transports publics : Haute-Goulaine est l'une de deux communes "SRU" du département ne faisant pas partie d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale "urbain" (cf. Nantes Métropole, CARENE...), elle ne dispose pas sur son territoire d'un réseau de transports publics urbains.

Dans le cadre de l'application de l'article 55 de la loi SRU et de la mise en œuvre de la carence au titre de la période triennale 2021-2023 (arrêté de carence en date du 31 décembre 2020), l'État a demandé aux communes carencées et à leurs EPCI de cosigner un contrat de mixité sociale d'une durée de 3 ans, soit sur la période de 2021 à 2023. Ce contrat fait suite à un premier contrat de mixité sociale signé par la commune de Haute-Goulaine, Clisson Sèvre et Maine Agglo et l'État pour la période 2018-2020.

Le contrat de mixité sociale a pour objet de préciser les engagements de la commune de Haute-Goulaine et de Clisson Sèvre et Maine Agglo au regard des objectifs de production de logements sociaux à Haute-Goulaine sur la période 2021-2023, ainsi que les moyens mis en œuvre pour y parvenir, en collaboration avec les services de l'État, l'établissement public foncier de Loire-Atlantique (EPFLA) et les bailleurs sociaux.

La commune de Haute-Goulaine, Clisson Sèvre et Maine Agglo et l'Etat s'engagent donc dans un contrat de mixité sociale, dont les grands axes sont les suivants :

- Présenter les outils déjà mis en place (stratégie foncière, dispositions réglementaires des documents d'urbanisme en vigueur...) ;
- Lister les opérations prévues à court, moyen et long termes (présentation dans un tableau de synthèse annexé au présent contrat) ;
- Repérer les points d'amélioration/intensification et préciser les engagements spécifiques des différents acteurs (commune, EPCI, bailleurs sociaux, aménageurs, EPFLA, Etat...);
- Rappeler les principaux effets de la carence (gestion du droit de préemption urbain, modalités de transmission des Déclarations d'Intention d'Aliéner, gestion du contingent communal...) et définir l'organisation à mettre en place ;
- Définir les modalités de suivi du contrat.

Le contrat de mixité sociale identifie notamment les outils à la disposition de la commune de Haute-Goulaine pour améliorer et intensifier la production de logements sociaux sur son territoire. Certaines actions du Programme Local de l'Habitat (actions n°1, 3 et 15 notamment) de Clisson Sèvre et Maine Agglo, qui devrait être approuvé à la rentrée 2021, pourront ainsi à ce titre être mobilisées par la collectivité

Le contrat de mixité sociale prévoit également la mise en place d'un comité de pilotage qui, présidé par l'Etat, réunira tous les signataires du contrat, au moins une fois par an, pour suivre son application et évaluer les actions mises en œuvre.

DELIBERATION

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, notamment l'article 55,

VU la délibération communautaire du 3 juillet 2018 approuvant le contrat de mixité sociale avec la Préfecture de Loire-Atlantique et la Commune de Haute-Goulaine, conclu pour une durée de 3 ans – 2018 à 2020,

VU l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2020 prononçant la mise en carence de la commune de Haute-Goulaine,

VU la délibération n°30.03.2021-33 du 30 mars 2021 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) après avis des communes et du SCOT,

VU le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) arrêté après avis des communes et du SCOT,

VU le projet de contrat de mixité sociale avec l'Etat et la Commune de Haute-Goulaine – période 2021-2023, ci-annexé,

Le Bureau communautaire saisi en date du 1^{er} juin 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 45	Voix contre : 0	Abstention : 4	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le contrat de mixité sociale avec l'Etat et la Commune de Haute-Goulaine pour la période 2021-2023.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le présent contrat, et toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

FAMILLE

OBJET – Modifications des tarifs des ALSH (dont séjours été) et péricentre applicables en 2021

Rapporteur : Mme Janik RIVIERE, Vice-Présidente déléguée à la petite enfance, enfance et parentalité

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à la fusion des communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine, au 1^{er} janvier 2017, le Conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle action sociale, et notamment :

→ La prise en charge des temps d'animation et de loisirs des enfants de 3 à 12 ans (accueils de loisirs)

Cette compétence était déjà exercée pour les accueils de loisirs de l'ex Communauté de communes de la Vallée de Clisson. Depuis le transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2020 pour les accueils de loisirs de l'ex Communauté de communes de Sèvre, Maine et Goulaine, il appartient au Conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo de définir les tarifs applicables :

- Aux accueils de loisirs communaux sous convention de mise à disposition des services avec la Communauté d'agglomération :
 - o Château-Thébaud
 - o Clisson
 - o Gorges
 - o La Haye-Fouassière
 - o Monnières
- À l'accueil de loisirs géré dans le cadre d'un marché public
 - o Haute-Goulaine

Dans l'attente de propositions dans le cadre d'un travail d'harmonisation des politiques tarifaires des différents accueils de loisirs, il est proposé de poursuivre pour l'été 2021 ainsi qu'à la rentrée 2021-2022 une application de tarifs différenciés entre les différentes structures gérées par la Communauté d'agglomération par conventions de mise à disposition des services communaux ou dont la gestion est confiée dans le cadre d'un marché public, dans la continuité des politiques tarifaires existantes.

Les tarifs des accueils de loisirs gérés dans le cadre d'un Services d'intérêt économique général (SIEG) sont quant à eux fixés par les associations concernées :

- Association Les Cabanes de Filomaine, d'Aigrefeuille-sur-Maine
- Association Multi'act, de Boussay
- Association familles rurales, de Gétigné
- Association familles rurales, de La Planche
- Association familles rurales de la Maine, de Maisdon-sur-Sèvre
- Association Calèche, de Saint-Hilaire-de-Clisson
- Association Les Loustics, de Vieilleville

Le Conseil communautaire, en séance du 15 décembre 2020, a adopté les tarifs des accueils de loisirs pour les jeunes de 3 à 12 ans applicables en 2021. Les tarifs des accueils de loisirs 3-12 ans à compter de la rentrée de septembre 2021 nécessitent une révision de certains tarifs qu'il convient d'intégrer à ce dispositif.

De plus, le Conseil Communautaire a fixé en date du 25 mai 2021 l'ensemble des tarifs applicables pour les séjours été 2021 des accueils de loisirs 3-12 ans communaux et dépendant d'un marché public. Cependant, dans la perspective de mise en place de nuitées en proximité, il est nécessaire d'ajouter un nouveau tarif à ce dispositif tarifaire.

DELIBERATION

VU l'article L. 5216-5-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 3.4 « Action sociale d'intérêt communautaire » des statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération communautaire du 3 juillet 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière d'action sociale, modifiée par délibération communautaire du 17 décembre 2019,

VU la délibération communautaire du 15 décembre 2020 fixant les tarifs des accueils de loisirs applicables en 2021,

VU la délibération communautaire du 25 mai 2021 fixant les tarifs des séjours été des accueils de loisirs applicables en 2021,

CONSIDERANT les tarifs proposés par structure pour les accueils de loisirs 3-12 ans, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021,

CONSIDERANT les tarifs proposés pour l'accueil de loisirs de Monnières, concernant l'organisation de nuitées,

CONSIDERANT l'absence de proposition d'une modification de tarifs pour les accueils de loisirs de Haute-Goulaine, La Haye-Fouassière et de Château-Thébaud,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 49	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

ADOpte les tarifs des nuitées de l'accueil de loisirs de Monnières, et modifier les tarifs des accueils de loisirs et accueils péricentre, pour les enfants de 3 à 12 ans, applicables à compter de septembre 2021 :

CLISSON :

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES			
Quotients familiaux (€)	Journée avec repas	½ journée sans repas	½ journée avec repas
< à 400	5.89 €	1,98 €	3,92 €
De 401 à 600	7.66 €	2,68 €	4,98 €
De 601 à 800	9,69 €	3,46 €	6.23 €
De 801 à 1000	11,75 €	4,26 €	7,49 €
De 1001 à 1200	13.67 €	5,04 €	8.63 €
De 1201 à 1400	15.61 €	5,86 €	9.75 €
De 1401 à 1600	17.56 €	6,66 €	10.90 €
De 1601 à 1800	19.38 €	7,44 €	11.94 €
De 1801 à 2000	21,21 €	8.27 €	12.94 €
2001 et plus	23,02 €	9,10 €	13.91 €

Réduction de 5€ par semaine si inscription 5 jours/semaine sur vacances scolaires

GORGES :

PERICENTRE		
Quotients familiaux (€)	Régime général + MSA	Autres régimes
	au 1/4 heure	
< à 400	0,22 €	0,34 €
De 401 à 600	0,33 €	0,43 €
De 601 à 800	0,41 €	0,51 €
De 801 à 1000	0,50 €	0,61 €
De 1001 à 1200	0,59 €	0,69 €
De 1201 à 1400	0,65 €	0,75 €
De 1401 à 1600	0,70 €	0,82 €
De 1601 à 1800	0,73 €	0,85 €
De 1801 à 2000	0,76 €	0,88 €
2001 et plus	0,79 €	0,89 €

Petit déjeuner 0,71 €

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES				
Quotients familiaux (€)	Régime général et MSA			
	Journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Forfait 5 jours consécutifs
< à 400	5,32 €	3,69 €	1,66 €	23,97 €
De 401 à 600	6,38 €	4,33 €	2,05 €	28,74 €
De 601 à 800	8,94 €	5,89 €	3,05 €	40,24 €
De 801 à 1000	11,48 €	7,23 €	4,25 €	51,69 €
De 1001 à 1200	13,75 €	8,51 €	5,22 €	61,84 €
De 1201 à 1400	15,46 €	9,47 €	5,99 €	69,59 €
De 1401 à 1600	17,17 €	10,47 €	6,69 €	77,29 €
De 1601 à 1800	19,32 €	11,63 €	7,69 €	86,92 €
De 1801 à 2000	20,93 €	12,44 €	8,48 €	94,15 €
2001 et plus	22,86 €	13,54 €	9,31 €	102,87 €
Supplément autres régimes	4,22 €	3,13 €	2,12 €	19,01 €
Supplément hors CSMA	4,51 €	3,27 €	2,26 €	20,30 €

MONNIERES :

NUITÉES VACANCES	
Quotients familiaux (€)	Allocataires CAF - MSA ou autres
< à 400	3.43 €
De 401 à 600	4.38 €
De 601 à 800	5.32€
De 801 à 1000	6.26 €
De 1001 à 1200	7.21 €
De 1201 à 1400	8.15 €
De 1401 à 1600	9.09 €
De 1601 à 1800	10.04 €
De 1801 à 2000	10.98 €
Plus de 2000	11.93 €

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES	
Quotients familiaux (€)	Tarif spécifique journée sans repas
< à 400	4,89 €
De 401 à 600	6,11 €
De 601 à 800	7,52 €
De 801 à 1000	8,78 €
De 1001 à 1200	9,91 €
De 1201 à 1400	11,68 €
De 1401 à 1600	12,41 €
De 1601 à 1800	13,34 €
De 1801 à 2000	14,47 €
2001 et plus	15,67 €

PRECISE que les tarifs ALSH applicables en 2021 concernant les accueils de loisirs de Château-Thébaud, Haute-Goulaine et La Haye-Fouassière, votés par le conseil communautaire en séance du 15 décembre 2020, restent inchangés.

FINANCES

OBJET – Décision modificative n° 1 portant sur le budget Equipements aquatiques 2021

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2021, en date du 30 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire de voter une décision modificative n°1 portant sur le budget Equipements aquatiques :

Budget Equipements aquatiques

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 de la deuxième période a entraîné la fermeture de la piscine Aqua'val Sèvre à Clisson au public à partir du 29 octobre 2020 avec une reprise prévisionnelle au 19 mai 2021 pour les activités enfants, et au 9 juin 2021 pour les activités adultes.

Des ajustements de crédits sont nécessaires : une augmentation du montant des remboursements aux usagers liés à la fermeture temporaire de l'équipement est à prendre en compte. Une réduction des charges de fonctionnement consécutive également à la fermeture, permet d'équilibrer cette modification.

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

GC	Chapitre	Article	Montant	
PIS	Chapitre 011	60612	-60 000,00 €	Réduction du poste fluides
PIS	Chapitre 67	673	60 000,00 €	Augmentation du poste remboursements aux usagers

DELIBERATION

VU la délibération communautaire du 30 mars 2021 votant le budget primitif 2021 du budget annexe Equipements aquatiques,

VU les délibérations du Conseil communautaire du 26 janvier 2021 et du 25 mai 2021 fixant et précisant les modalités de dédommagement des activités 2020-2021 suite à la fermeture de la piscine liée à la deuxième période de crise sanitaire COVID-19,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 16 juin 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décision modificative les crédits en dépenses, du budget annexe Equipements aquatiques de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en vue de faire face aux besoins nouveaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 49	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

VOTE la décision modificative n° 1 du budget 2021 du budget Equipements aquatiques telle que présentée ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

OBJET – Lignes directrices de gestion ressources humaines : approbation de l'axe relatif à la promotion et valorisation des parcours professionnels et de l'organigramme-cible d'adéquation grades-fonction

Rapporteur : M. Jean-Guy CORNU, Président

EXPOSE DES MOTIFS

L'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 août 1984, modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, prévoit l'élaboration de lignes directrices de gestion (LDG) et leur adoption par le Conseil communautaire après avis du comité social territorial (future fusion du comité technique et du CHSCT).

Les collectivités territoriales n'ont été destinataires des instructions relatives aux modalités de mise en œuvre de celles-ci, que le 6 novembre 2020, pour application à compter du 1er janvier 2021.

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective,
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace,
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics,
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé,
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Les lignes directrices de gestion visent ainsi à :

- 1) Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC),
- 2) Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les Commissions Administratives Paritaires n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021,
- 3) Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Elles constituent le document de référence pour la Gestion des Ressources Humaines de la collectivité. L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Elles s'adressent à l'ensemble des agents.

Portée juridique des LDG :

Un agent peut invoquer les LDG en cas de recours devant le tribunal administratif contre une décision individuelle qui ne lui serait pas favorable. Il pourra également faire appel à un représentant syndical, désigné par l'organisation représentative de son choix (siégeant au Comité Technique) pour l'assister dans l'exercice des recours administratifs contre une décision individuelle défavorable prise en matière d'avancement, de promotion ou de mutation.

A sa demande, les éléments relatifs à sa situation individuelle au regard de la réglementation en vigueur et des LDG lui sont communiqués.

L'autorité territoriale met en œuvre les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours « sans préjudice de son pouvoir d'appréciation » en fonction des situations individuelles, des circonstances, d'un motif d'intérêt général et des contraintes budgétaires.

Les collectivités territoriales n'ont été destinataires des 1ères instructions relatives aux modalités de mise en œuvre des LDG que tardivement, ne permettant pas une application au 1^{er} janvier 2021.

Dans le cadre du dialogue social, plusieurs échanges au sujet des LDG ont eu lieu depuis janvier 2021. Le comité technique a par ailleurs été amené à se prononcer le 25 mars dernier sur les critères de promotion interne proposés par le Centre de Gestion de Loire Atlantique.

Afin de permettre des avancements de carrière sur 2021 et compte tenu des délais contraints, la proposition a été faite au Comité technique de prioriser l'axe des lignes directrices de gestion relatif à la Promotion et Valorisation des Parcours Professionnels.

Le préalable a constitué en la définition d'un organigramme cible d'adéquation grades-fonctions dont l'objectif est de connaître l'amplitude des grades possibles en adéquation avec les fonctions exercées. Il vise à définir le grade maximal possible sur chaque poste.

Ce sont ces 2 axes (Lignes directrices de Gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels et organigramme-cible) qui sont soumis à l'approbation du conseil communautaire.

L'axe relatif à la stratégie pluriannuelle en matière de politique ressources humaines va continuer à être travaillé en lien avec le comité technique et selon les priorités qui découleront du diagnostic sur l'amélioration des conditions de travail en cours. La version finale complète des Lignes Directrices de Gestion de Clisson Sèvre Maine Agglo fera l'objet d'une nouvelle délibération après avis du Comité technique avant la fin d'année 2021.

DELIBERATION

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-5 ;

VU le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU l'avis du Comité technique en séance du 17 juin 2021,

VU le projet de Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnel, ci-annexé,

VU l'organigramme-cible, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 2	Ne prend pas part au vote : 0

ADOpte l'organigramme cible, définit en considération de l'adéquation grades /fonctions.

ADOpte l'axe relatif à la promotion et valorisation des Parcours professionnels des lignes directrices de gestion des ressources humaines de Clisson Sèvre et Maine Agglo exprimées au document ci-annexé.

PRECISE QUE ces lignes directrices de gestion en matière de Promotion et Valorisation des Parcours Professionnels sont valables pour 6 ans.

PRECISE QUE l'axe relatif à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines sera travaillé en lien avec le comité technique au regard de l'état des lieux réalisé et des axes prioritaires qui découleront du diagnostic fonctionnel sur l'amélioration des conditions de travail en cours. La version complétée des Lignes Directrices de Gestion de Clisson Sèvre Maine Agglo fera l'objet d'une nouvelle délibération après avis du Comité technique.

DÉCISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DES POUVOIR DELEGUES

Monsieur le Président rend compte au conseil communautaire des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire durant la période du 20 mai au 23 juin 2021 :

1- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

FINANCES

▪ **Réalisation de 3 emprunts**

Emprunt pour financement des travaux du siège communautaire (budget principal) contracté auprès de la Banque Postale :

- ☞ Montant de l'emprunt : 2 100 000 €
- ☞ Durée de l'emprunt : 20 ans
- ☞ Périodicité des échéances : trimestrielle
- ☞ Taux fixe d'intérêt actuariel annuel : 0.80 %
- ☞ Devise : euros
- ☞ Amortissement : constant
- ☞ Différé d'amortissement : non
- ☞ Date de mobilisation : au cours du 3^{ème} trimestre 2021

Emprunt pour financement des travaux de la maison de l'économie (budget immobilier d'entreprises) contracté auprès de la banque NEF :

- ☞ Montant de l'emprunt : 1 100 000 €
- ☞ Durée de l'emprunt : 20 ans
- ☞ Périodicité des échéances : trimestrielle
- ☞ Taux fixe d'intérêt actuariel annuel : 0.80 %
- ☞ Devise : euros
- ☞ Amortissement : échéance constante
- ☞ Différé d'amortissement : non
- ☞ Date de mobilisation : au cours du 3^{ème} trimestre 2021

Emprunt pour financement des travaux de la station d'épuration de Remouillé (budget assainissement collectif en DSP) contracté auprès du Crédit agricole :

- ☞ Montant de l'emprunt : 500 000 €
- ☞ Durée de l'emprunt : 20 ans
- ☞ Périodicité des échéances : trimestrielle
- ☞ Taux fixe d'intérêt actuariel annuel : 0.79 %
- ☞ Devise : euros
- ☞ Amortissement : constant
- ☞ Différé d'amortissement : non
- ☞ Date de mobilisation : au cours du 3^{ème} trimestre 2021

▪ **Marché à procédure adaptée « analyse et accompagnement dans la négociation de la dette de Clisson Sèvre et Maine Agglo »**

Contrat conclu avec la société TAELYS pour un montant de 7 000 € HT, soit 8 400 € TTC.

CYCLE DE L'EAU

▪ **Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « travaux de mise en sécurité et mise aux normes du réservoir de Boussay »**

Contrat conclu avec la société SAUR pour un montant de 18 097,50 € HT, soit 21 717 € TTC.

▪ **Marché à procédure adaptée « réalisation d'une extension du réseau d'eaux usées avec branchement – la Choltière à Maisdon-sur-Sèvre »**

Contrat conclu avec la société LTP Environnement, pour un montant de 10 305,16 € HT, soit 12 366,19 € TTC.

FAMILLE

▪ **Convention d'objectifs et de financement pour l'aide aux vacances enfants (VACAF)**

Convention signée avec la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique pour permettre aux familles les plus modestes un accès aux séjours de plus de 5 jours organisés par CSMA en partenariat avec les structures jeunesse Animaje et IFAC, et les 6 accueils de loisirs.

Cette convention, qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'aide aux vacances de la CAF pour les enfants bénéficiaires, est conclue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et renouvelable par demande expresse.

VOIRIE – RESEAUX DIVERS

▪ **Marché à procédure adaptée « acquisition d'un véhicule type camion benne 3,5T »**

Contrat conclu avec la société UTILEO pour un montant de 25 250,00 € H.T. soit 30 300 € T.T.C., auquel s'ajoute la carte grise d'un montant TTC de 468,00€, soit un total de 30 768,00€ TTC.

RESSOURCES HUMAINES

▪ **Avenants au contrat de travail des maîtres-nageurs sauveteurs BEESAN permanents**

Avenants signés portant sur une modification de l'article relatif à leur rémunération pendant la période exclusive de juillet et août 2021 comme suit :

→ « Pendant la période exclusive de juillet et août 2021, les intéressés seront rémunérés sur la base d'un traitement calculé par référence à l'échelon 7 de la grille indiciaire des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives »

DECHETS

▪ **Marché à procédure adaptée « acquisition d'un fourgon plateau benne Citroën Jumper pour le service environnement »**

Contrat conclu avec la société UTILEO pour un montant de 21 900,00 € HT soit 26 280,00 € TTC. Il est précisé que ce prix comprend les frais relatifs à l'obtention de la carte grise.

▪ **Marché à procédure adaptée « acquisition d'un fourgon Renault Master avec hayon »**

Contrat conclu avec la société RENAULT STARTRUCKS LA ROCHE SUR YON pour un montant de 31 350,00 € HT soit 37 620,00 € TTC. Il est précisé que ce prix comprend les frais relatifs à l'obtention de la carte grise et à l'immatriculation.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

▪ **Marché à procédure adaptée « élaboration d'une stratégie de développement économique de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour la période 2022-2030 »**

Contrat conclue avec la société SARL PRAXIDEV pour un montant global et forfaitaire de 40 200,00 € HT, soit 48 240,00 € TTC.

▪ **Parc d'activités du Butay à Château-Thébaud – cession d'un terrain**

Vente d'une partie du terrain cadastré à la parcelle OF 1913 pour une surface d'environ 270 m² situé dans le parc d'activités du Butay à la SCI LE REMEDE au prix de 29,50 € HT le m² et que la TVA sur marge s'ajoute à ce prix. La rédaction de l'acte notarié est confiée à l'Etude Dejoie et Fay à Vertou. L'ensemble des autres frais (notaire et bornage notamment) sera pris en charge par l'acquéreur.

CULTURE

▪ **Contrat de cession et de concession du droit d'exploitation d'un spectacle – saison culturelle du Quatrain 2020-2021**

Contrat signé avec l'association DEKALAGE pour le spectacle « Du monde au balcon » prévu le 16 juin 2021. En cas d'impossibilité de jouer, due à l'épidémie de COVID-19, il est convenu de payer :

- 50 % des coûts de cessions en cas d'annulation du spectacle si un report est prévu
- 100 % des coûts de cession en cas d'annulation sans report

ADMINISTRATION GENERALE

- **Marché à procédure adaptée « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation des marchés d'assurances de la collectivité »**

Contrat conclu avec la SAS ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES pour un montant de 2 600 € HT, soit 3 120 TTC.

2- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 mai 2021

EQUIPEMENTS AQUATIQUES

- **Marché à procédure adaptée « Marché de prestations de fourniture de matériels spécifiques piscine – centre aquatique Aquaval Maine »**

Approbation de la passation des contrats avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 « matériel pédagogique » :
contrat conclu avec la société LMP pour un montant de 26 762,51 € HT, soit 32 115,01 € TTC.
- lot n°2 « matériel Aqua-bike » :
contrat conclu avec la société HYDROFORM pour un montant total de 32 196,75 € HT, soit 39 836,10 TTC, répartis comme suit :
 - Montant de la Tranche Ferme : Fourniture d'un lot de 25 aquabike : 28 531,25 € HT, soit 34 837,50 € TTC
 - Montant de la tranche Optionnelle n°1 : Formation du personnel : 1 383 € HT, soit 1 659,6 € TTC
 - Montant de la tranche Optionnelle n°2 : Fourniture d'un lot de 2 aquabikes supplémentaires : 2 282,50 € HT, soit 3 339,00 € TTC
- lot n°3 « matériel Forme » :
contrat conclu avec la société CARDI'EAU pour un montant total de 13 411,17 € HT, soit 16 093,50 TTC, répartis comme suit :
 - Montant de la Tranche Ferme : Fourniture de matériel de forme : 10 511,17€ HT, soit 12 613,40 € TTC
 - Montant de la tranche Optionnelle n°1 : Fourniture de panneaux personnalisables : 1 800,00 € HT, soit 2 160,00 € TTC
 - Montant de la tranche Optionnelle n°2 : Formation du personnel : 1 100,00 € HT, soit 1 320,00 € TTC
- lot n°4 « matériel équipements d'entretien » :
contrat conclu avec la société NILFISK pour un montant de 12 720,61 € HT, soit 15 264,73 € TTC.
- lot n°5 « matériel de Sauvetage et de sécurité » :
contrat conclu avec la société SECURIMED pour un montant de 4 828,02 € HT, soit 5 783,82 TTC.
- lot n°6 « matériel de robot nettoyeur piscine » :
contrat conclu avec la société MARINER 3S France pour un montant de 13 143,40 € HT, soit 15 772,08 € TTC.
- lot n°7 « matériel de mise à l'eau pour personne à mobilité réduite » :
contrat conclu avec la société LMP pour un montant total de 12 790 € HT, soit 13 638,45 TTC, répartis comme suit :
 - Montant de la Tranche Ferme : Fourniture d'équipement de mise à l'eau : 11 790,00 € HT, soit 12 438,45€ TTC
 - Montant de la tranche Optionnelle n°1 : Formation à la mise en service et à l'utilisation de l'équipement : 1 000,00 € HT, soit 1 200,00 € TTC
- lot n°8 « matériel lit hydro-massant » :
contrat conclu avec la société HYDRO JET SYSTEM France pour un montant total de 27 750,00 € HT, soit 33 300,00 € TTC, répartis comme suit :
 - Montant de la Tranche Ferme : Fourniture de matériel hydro massant : 26 000,00 € HT, soit 31 200,00 € TTC
 - Montant de la tranche Optionnelle n°1 : Installation de l'équipement : 1 250,00 € HT, soit 1 500,00 € TTC
 - Montant de la tranche Optionnelle n°2 : Formation du personnel/mise en service : 500,00 € HT, soit 600,00 € TTC
- lot n°9 « mobilier spécifique piscine » :
contrat conclu avec la société GROSFILLEX SAS pour un montant de 4 082,16 € HT, soit 4 898,59 TTC.
- lot n°10 « mobilier spécifique accueil » :
contrat conclu avec la société SARL GALI pour un montant de 4 106,09 € HT, soit 4 927,30 € TTC.
- lot n°11 « matériel équipements de bureau » :
contrat conclu avec la société BRUNEAU pour un montant total de 5 986 ,00€ HT, soit 7 183,20 TTC.
 - Montant de la Tranche Ferme : Fourniture du mobilier : 5 986 ,00€ HT, soit 7 183,20 TTC.
 - Montant de la tranche Optionnelle n°1 : montage du mobilier : inclus

Le montant total du marché s'élève ainsi à la somme de 157 776,71 € HT, soit 189 332,05 € TTC.

→ Vote : Unanimité

CLISSON, SEVRE & MAINE COMMUNAUTE 15 rue des Malifestes - CS 89409 - 44194 CLISSON Cedex

Tél. 02 40 54 75 15 - Fax 02 40 54 75 16 - accueil@clissonsevremaine.fr

Aigrefeuille-sur-Maine - Boussay - Château-Thébaud - Clisson - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - Maisdon-sur-Sèvre - Monnières
La Haye-Fouassière - La Planchette - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Lumine-de-Clisson - Vieillevigne



RESSOURCES HUMAINES

▪ Actualisation du tableau des effectifs

Création au Tableau des effectifs des postes suivants :

- Pour la filière sportive :
 - La création de 6 postes d'Educateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives à temps complet
- Pour la filière administrative :
 - La création de 2 postes d'adjoints administratifs à temps non complet 31H30
 - la création de 2 postes d'attachés territoriaux à temps complet
- Pour la filière technique :
 - La création d'un poste d'ingénieur à temps complet
 - La création d'un poste de technicien à temps complet

Suite aux nominations, la suppression des postes devenus vacants sera proposée, ultérieurement, au vote après avis du comité technique.

Les crédits afférents à la présente décision seront inscrits au budget.

→ Vote : 15 voix pour et 1 abstention

Séance du 8 juin 2021

HABITAT - URBANISME

▪ Implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'Ecarpière à Gétigné – Avis sur la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Avis favorable émis à la déclaration de projet concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'Ecarpière à Gétigné emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gétigné.

→ Vote : Unanimité

TRANSPORTS - MOBILITE

▪ Schéma Vélo : approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine pour l'aménagement d'une section cyclable dans le village de la Métairie (itinéraire structurant)

Approbation du projet d'aménagement d'une liaison douce dans le village de la Métairie situé sur la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine et autorisation donnée à Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine pour l'aménagement d'une liaison douce dans le village de la Métairie, figurant parmi les itinéraires structurants.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Postes	Montant HT	Financement	Montant HT
Maitrise d'œuvre	22 168,85 € HT	Conseil Départemental de Loire-Atlantique	18 451,00 € HT
Travaux	44 392,25 € HT	(amende de police 2019)	27 789,20 € HT
		Clisson Sèvre et Maine Agglo	20 320,90 € HT
		Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine	
TOTAL	66 561,10 € HT	TOTAL	66 561,10 € HT

→ Vote : Unanimité

EQUIPEMENTS AQUATIQUES

▪ Marchés de travaux pour la construction d'un centre aquatique à Aigrefeuille-sur-Maine (44140) – avenants de prolongation du délai et de report de la date de réception des travaux

Approbation d'un avenant de prolongation de délai et de report de la date de réception des travaux avec chacune des entreprises titulaires, étant entendu que ces avenants de prolongation ne pourront avoir aucune incidence financière sur le marché en cours, à savoir :

Lot n°1 - Terrassements - VRD- aménagements extérieurs – clôtures
Signature d'un avenant n°2 avec l'entreprise AUBRON MECHINEAU

Lot n°2 – Gros œuvre
Signature d'un avenant n°2 avec l'entreprise ANGEVIN DONADA

Lot n°3 - Charpente bois et métal
Signature d'un avenant n°2 avec l'entreprise COPPET

Lot n°4 - Couverture - étanchéité
Signature d'un avenant n°2 avec l'entreprise SAMPERS

Lot n°5-6 - Habillage des façades- ITE
Signature d'un avenant n°2 avec l'entreprise SOPREMA

Lot n°7 - Menuiseries extérieures aluminium
Signature d'un avenant n°2 avec l'entreprise SOCIETE NOUVELLE FRANCHET

Lot n°8 - Serrurerie – métallerie
Signature d'un avenant n°2 avec l'entreprise JUIGNET

Lot n°9 - Revêtements carrelés sols et murs – étanchéité liquide
Signature d'un avenant n°2 avec l'entreprise GROUPE VINET

Lot n° 10 - Doublages – cloisons sèches
Signature d'un avenant n°2 avec l'entreprise MGP STAFF

Lot n°11 - Plafonds suspendus
Signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise PLAFISOL

Lot n°12 - Menuiseries intérieures bois - signalétique
Signature d'un avenant n°2 avec l'entreprise PERRIN

Lot n°13 - Peinture- nettoyage de chantier
Signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise ABITAT SERVICES

Lot n°14 - Equipements spécifiques
Signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise NAVIC

Lot n°15 - Equipements bassins - fond mobile
Signature d'un avenant n°2 avec l'entreprise VARIOPOOL

Lot n°16 – Toboggan
Signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise EUROPE COMPOSITE&TECHNOLOGIES

Lot n°17 - Plomberie – sanitaire – chauffage - traitement d'air – jacuzzi
Signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise HERVE THERMIQUE

Lot n°18 - Traitement d'eau – animations – sauna – hammam
Signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise HERVE THERMIQUE

Lot n°19 - Courants forts – courants faibles - contrôles d'accès – SSI
Signature d'un avenant n°2 avec l'entreprise EIFFAGE

Lot n°20 - Bassins inox polymérisés
Signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise A&T EUROPE SPA

Lot n°21 – Géothermie
Signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise BONNIER FORAGES

→ Vote : Unanimité

- **Marchés de travaux pour la construction d'un centre aquatique à Aigrefeuille-sur-Maine (44140) – avenant n°3 au lot n°1 « Terrassements - VRD- aménagements extérieurs – clôtures »**

Approbation d'un avenant n°3 avec l'entreprise AUBRON-MECHINEAU. L'avenant concerne la réalisation des travaux supplémentaires portant sur la fourniture et la pose de fourreaux, en prévision de l'installation de futures ombrières, pour un montant en plus-value de 5 426,60 € HT.

→ Vote : Unanimité

PATRIMOINE

- **Marché à procédure adaptée « Aménagement d'un hangar pour le CTI, rue des Eglantiers à Clisson – lot n°3 Portes sectionnelles – serrurerie »**

Approbation de la passation du contrat avec l'entreprise SAS FERMETURES DE LA LOIRE pour un montant de 13 625,00 € HT, soit 16 350,00 € TTC.

→ Vote : Unanimité

VOIRIE – RESEAUX DIVERS

- **Marché à procédure adaptée « Travaux d'aménagement de voirie au parc d'activités la Pastière - commune de Haute-Goulaine »**

Approbation de la passation des contrats avec les entreprises suivantes, pour chacun des lots concernés :

- lot n°1 - Terrassement, assainissement EP-EU, voirie et signalisation :
contrat conclu avec la société AUBRON-MECHINEAU pour un montant de 294 758,00 € HT, soit 353 709,60 € TTC.
- lot n°2 – Espaces verts :
contrat conclu avec la société SARL EFFIVERT pour un montant total de 27 228,80 € HT, soit 32 674,56 TTC.

Le montant total du marché s'élève ainsi à la somme de 321 986,80 € HT, soit 386 384,16 € TTC.

→ Vote : Unanimité

TOURISME

- **Réalisation des travaux pour les sentiers pédestres : demandes de subventions au Conseil départemental au titre du dispositif de la politique randonnée pour l'année 2021**

Approbation des plans de financement des sentiers pédestres pour l'année 2021, tel que présentés ci-dessous :

Fonctionnement :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Entretien des chemins (chantiers d'insertion)	35 260,00 €	Département	21 831,00 €
Balisage peinture par le CDRP	2 943,00 €	Autofinancement	16 372,00 €
TOTAL	38 203,00 €	TOTAL	38 203,00 €

Investissement :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Acquisition de signalétique directionnelle	1 500,00 €	Département	13 403,00 €
Travaux	21 457,00 €	FCTVA	3 765,00 €
		Autofinancement	5 789,00 €
TOTAL	22 957,00 €	TOTAL	22 957,00 €

Sollicitation auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique des subventions suivantes pour l'année 2021 au titre du dispositif de la politique randonnée :

- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 831 € pour l'entretien et le balisage peinture des sentiers pédestres des communes de la Communauté d'agglomération.
- Une subvention d'investissement d'un montant de 13 403 € pour des travaux et l'acquisition de signalétique directionnelle pour les sentiers pédestres des communes de la Communauté d'agglomération.

→ Vote : Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

▪ **Demandes de subventions à la Région au titre du Fonds « Pays de la Loire relance investissement intercommunal »**

Approbation du plan de financement prévisionnel actualisé suivant pour l'opération de construction de l'équipement aquatique Aqua'val Maine à Aigrefeuille-sur-Maine, portant sur un montant de travaux évalué à 8 826 595 € HT (marché public de travaux uniquement) :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Lot 1 – Terrassement - VRD	693 909,30 €	Etat (DSIL-DETR 2019)	435 000,00 €
Lot 2 – Gros œuvre	2 098 649,90 €	Etat (DSIL 2020)	200 000,00 €
<i>Dont transition énergétique</i>	4 000 €	Région (CTR 2020)	1 344 500,00 €
Lot 3 – Charpente bois et métal	197 009,09 €	Région (plan de relance régional)	293 000,00 €
<i>Dont transition énergétique</i>	4 000 €	ADEME	70 740,00 €
Lot 4 – Couverture - étanchéité	551 589,50 €	Clisson Sèvre et Maine Agglo	6 483 355,44 €
Lots 5 et 6 – Isolation - habillage	328 392,44 €		
Lot 7 – Menuiseries extérieures	302 908,80 €		
Lot 8 – Serrurerie - métallerie	136 319,74 €		
Lot 9 – Revêtements carrelés	527 000,00 €		
Lot 10 – Doublages - cloisons	36 326,36 €		
Lot 11 – Plafonds suspendus	124 970,84 €		
Lot 12 – Menuiseries intérieures	102 000,00 €		
Lot 13 - Peinture	53 820,65 €		
Lot 14 – Equipements	154 519,00 €		
Lot 15 – Equipements bassins	287 274,85 €		
Lot 16 - Toboggan	140 100,00 €		
Lot 17 – Plomberie	1 120 090,97 €		
<i>Dont transition énergétique</i>	21 040 €		
Lot 18 – Traitement d'eau	795 543,00 €		
Lot 19 – Courants forts - faibles	558 000,00 €		
Lot 20 – Bassins inox polymérisés	538 201,00 €		
Lot 21 - Géothermie	79 970,00 €		
<i>Dont transition énergétique</i>	79 970 €		
TOTAL	8 826 595,44 €	TOTAL	8 826 595,44 €

Approbation des travaux et du plan de financement prévisionnel suivant pour la fourniture de matériels spécifiques nécessaires à l'exploitation de l'équipement aquatique Aqua'val Maine :

Dépenses	Montant € H.T.	Recettes	Montant € H.T.
Lot 1 : matériel pédagogique	26 762,51 €	Région (plan de relance régional)	120 000,00 €
Lot 2 : matériel Aqua-bike	32 196,75 €	Autofinancement	37 776,71 €
Lot 3 : matériel Forme	13 411,17 €		
Lot 4 : équipements d'entretien	12 720,61 €		
Lot 5 : matériel de sauvetage et de sécurité	4 828,02 €		
Lot 6 : matériel de robot nettoyeur	13 143,40 €		
Lot 7 : matériel de mise à l'eau PMR	12 790,00 €		
Lot 8 : matériel lit hydro-massant	27 750,00 €		
Lot 9 : mobilier spécifique piscine	4 082,16 €		
Lot 10 : mobilier spécifique accueil	4 106,09 €		
Lot 11 : équipements de bureau	5 986,00€		
TOTAL	157 776,71 €	TOTAL	157 776,71 €

Approbation des travaux et du plan de financement prévisionnel suivant pour l'opération d'aménagement d'une liaison douce le long de la Route de Château-Thébaud à Aigrefeuille-sur-Maine (itinéraire structurant), dans le cadre d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Commune :

Dépenses	Montant € H.T.	Recettes	Montant € H.T.
Maitrise d'œuvre	6 000,00 €	Commune Aigrefeuille-sur-Maine	21 193,00 €
Travaux	123 980,00 €	Région (plan de relance régional)	80 000,00 €
Autres frais et aléas	1 125,00 €	Autofinancement	29 912,00 €
TOTAL	131 105,00 €	TOTAL	131 105,00 €

Autorisation donnée au Président, ou son représentant, à solliciter les soutiens financiers correspondants auprès de la Région des Pays de la Loire, au titre du plan de relance régional – volet intercommunal, et à signer tous les documents s'y afférant.

→ Vote : Unanimité

▪ **Demande de subvention à la Région pour l'amélioration de la performance énergétique de la piscine "Aqua'val Sèvre" à Clisson - tranche 2**

Approbation des travaux et du plan de financement prévisionnel suivant pour l'opération de réhabilitation du chauffage et du traitement d'air de la piscine "Aqua'val Sèvre" à Clisson - tranche 2 :

Dépenses	Montant € H.T.	Recettes	Montant € H.T.
Remplacement CTA ventilation locaux par CTA double flux	78 000,00 €	Etat - DSIL 2021	82 000,00 €
Récupération d'énergie sur les eaux grises des douches	30 000,00 €	Région -	83 100,00 €
Sous-comptages thermiques, électriques et volumétriques	18 000,00 €	Autofinancement	334 900,00 €
Mise en œuvre supervision sur GTB	42 000,00 €		
Stockage et récupération d'énergie de l'eau de renouvellement bassins	186 000,00 €		
Remplacement pompes et surpresseurs animations	43 000,00 €		
Remplacement du surpresseur lavage filtres	4 500,00 €		
Remplacement éclairage par LED	98 500,00 €		
TOTAL	500 000,00 €	TOTAL	500 000,00 €

Autorisation donnée au Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire, pour l'opération de rénovation énergétique de la piscine "Aqua'val Sèvre" à Clisson (tranche 2), et à signer tous les documents s'y afférant.

→ Vote : Unanimité

POINTS DIVERS

Communication calendrier prévisionnel des conseils communautaire sur le 2^{ème} semestre 2021 :

- Mardi 5 octobre 2021 à 19h
- Mardi 23 novembre 2021 à 19h
- Mardi 14 décembre 2021 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20